



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 19 janvier 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Influenza aviaire : Stéphane LE FOLL
annonce les mesures d'appui à la filière**
—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement a réuni ce 19 janvier l'ensemble de la filière avicole et les élus concernés afin de faire le point sur les mesures de lutte sanitaires mises en place dans le Sud-Ouest pour lutter contre l'influenza aviaire hautement pathogène (H5N8) dont la pertinence a été unanimement reconnue ainsi que sur les mesures d'accompagnement financier.

Le Ministre a annoncé que les éleveurs et accoueurs seront indemnisés selon des barèmes établis sur les mêmes bases que celles appliquées lors de la précédente épizootie. Ainsi l'Etat indemniserait les éleveurs en prenant en charge la valeur des animaux abattus et les pertes économiques liées au vide sanitaire.


Tous les efforts seront déployés pour mettre en place les premiers versements d'ici le début du mois de mars et soulager la trésorerie des exploitations. Après une réunion ce matin, les collectivités territoriales ont indiqué qu'elles étaient mobilisées pour apporter leur concours ; des reports de cotisations MSA pourront également être sollicités par les éleveurs.

Stéphane LE FOLL a insisté sur l'impérieuse nécessité de tirer les enseignements de la crise actuelle. Ce nouvel épisode doit conduire la profession à revoir l'organisation des flux et des pratiques au sein de la filière palmipèdes du Sud-Ouest. A cet effet, le ministre salue les propositions du CIFOG. Il a indiqué que l'Etat apporterait à la filière l'appui technique nécessaire pour qu'elle mette en œuvre une organisation sécurisée sur le plan sanitaire et économiquement viable.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Il est attendu de la filière avicole qu'elle renforce le dispositif FMSE afin qu'il puisse dans l'avenir apporter un soutien aux éleveurs à la hauteur des risques encourus.

Pour rappel, le virus H5N8 qui sévit actuellement est très différent des virus qui circulaient l'année dernière dans les populations de palmipèdes du sud-ouest : il se caractérise par une grande contagiosité et une forte sensibilité des palmipèdes. Ceci a conduit à adapter la stratégie de lutte mise en œuvre, en complément des mesures classiques de gestion des foyers, avec

- des abattages préventifs dans les zones instables, pour empêcher la propagation de la maladie ;
- de mesures de restriction de mouvements dans les départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques, pour éviter la contamination des zones à forte densité d'élevage.

L'efficacité de ces mesures d'abattage est réelle : certaines zones sont d'ores et déjà stabilisées et d'autres sont en voie de l'être. Dans les zones stabilisées les zones de protection devraient pouvoir être levées dans les prochains jours. Les mesures d'abattage préventif se poursuivent uniquement dans les zones où l'on constate encore une progression du virus. Les opérations de remise en place des volailles sont conditionnées à une stabilisation de l'épizootie et l'application stricte de mesures de biosécurité.

A ce jour, 154 élevages sont atteints, ce qui a conduit à l'abattage de 1,8 millions d'animaux, dans les foyers et dans les élevages dépeuplés à titre préventif.